



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2013
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 10 avril 2013, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, donnant suite à la lettre du Président du Comité en date du 27 février 2013, a l'honneur de lui communiquer ci-joint la réponse de la République de Croatie à la demande d'informations complémentaires concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 10 avril 2013 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réponse de la République de Croatie à la demande
d'informations complémentaires adressée
par le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004)**

Le 10 janvier 2013, le Gouvernement croate a adopté la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la non-prolifération des armes de destruction massive. La Stratégie définit le cadre général des mesures prises par la République de Croatie pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et énonce des lignes directrices permettant d'améliorer les mesures, mécanismes et instruments de prévention et de répression de la prolifération des armes de destruction massive existants, et d'en mettre au point de nouveaux. Elle établit des lignes directrices visant à renforcer la coordination et l'intégration des activités de l'État et des pouvoirs publics et autres personnes morales de la République de Croatie, ainsi que la coopération avec les organismes d'autres États et les organisations internationales. La Stratégie s'insère dans le cadre du système national de gestion des crises. Elle illustre à quel point la Croatie contribue à la sécurité mondiale, régionale et nationale par son approche active et responsable de la coopération internationale dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive, en honorant tous ses engagements découlant des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et en s'adaptant aux normes pertinentes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne. La Stratégie et le Plan d'action constituent des lignes directrices permettant d'améliorer le système au niveau des organes de l'administration de l'État et de renforcer la coopération et la coordination entre ceux-ci ainsi que celle des organes croates compétents avec leurs homologues étrangers et avec les organisations internationales.

Le 15 mars 2013, le Ministère des affaires étrangères et européennes a organisé la première réunion de la Commission nationale sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, qui a rassemblé des représentants des administrations ci-après : Ministère des affaires étrangères et européennes – Président de la Commission; Ministère de la défense; Ministère de l'intérieur; Ministère de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat; Ministère de la justice; Ministère de la santé et de la protection sociale; Ministère de la mer, des transports et des infrastructures; Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural; Ministère des finances – Administration des douanes et Bureau de prévention du blanchiment d'argent, Bureau du Procureur général de la République de Croatie; Agence de la sécurité et du renseignement; Agence de la sécurité et du renseignement militaires; État-major général des forces armées de la République de Croatie; Garde-côtière de la République de Croatie; Bureau d'État pour la sécurité radiologique et nucléaire; Direction nationale de la protection et du sauvetage; Équipe nationale d'intervention informatique d'urgence et Bureau de la sécurité des systèmes informatiques.

La République de Croatie a organisé, en collaboration avec l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Zagreb et dans le cadre du programme du Département d'État sur le contrôle des exportations et la sécurité aux frontières, un séminaire

régional sur le courtage des biens militaires et des biens à double usage, qui s'est tenu à Zagreb, le 26 mars 2013. C'était la deuxième fois que la Croatie coorganisait un séminaire régional consacré au courtage. C'est une question qui mérite toute notre attention, car elle doit encore faire l'objet d'un examen plus approfondi sur le plan juridique ainsi que d'une coopération plus étroite afin de résoudre le problème du commerce illicite de ces biens. La Croatie a incorporé dans sa législation nationale les normes internationales les plus strictes réglementant le courtage en armements, telles qu'énoncées dans la Position commune du Conseil de l'Union européenne sur le contrôle du courtage en armements et dans le Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, conformément aux dispositions de l'Arrangement de Wassenaar, au Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères et au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale – textes qui, tous, imposent aux États parties d'établir un système de réglementation des activités de ceux qui pratiquent le courtage.

La République de Croatie participe à l'initiative de l'Union européenne sur les centres d'excellence pour l'atténuation des risques d'origine chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). Le Ministère des affaires étrangères et européennes a organisé une réunion internationale sur l'atténuation des risques CBRN à Zagreb le 4 octobre 2012. Il s'agissait de la quatrième réunion de représentants nationaux de pays d'Europe du Sud-Est, organisée pour renforcer la coopération entre les pays de la région, les partenaires de l'Union européenne et de l'ONU et d'autres organisations internationales concernées.

Un stage de formation régional sur les aspects techniques du régime des transferts visé par la Convention sur les armes chimiques a été organisé en Croatie, le 30 août 2012, à l'intention des autorités douanières. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Autorité nationale de la République de Croatie ont organisé à Zagreb, du 27 au 31 août 2012, un stage de formation régional, destiné aux autorités douanières, sur les aspects techniques du régime des transferts de la Convention sur les armes chimiques. La bonne application du régime est une obligation essentielle découlant de la Convention qui permet de garantir l'échange le plus complet possible de produits chimiques à des fins pacifiques. Le stage de formation régional a porté sur différents aspects du régime des transferts.

Le dixième séminaire sur la Convention sur les armes chimiques, coorganisé avec l'OIAC et le Centre régional d'aide au contrôle et à la vérification des armes – Centre de coopération en matière de sécurité, s'est tenu du 18 au 21 mars 2013, à Rakitje (Croatie). Les participants ont mis en lumière à cette occasion la longue coopération entre le Centre et l'OIAC. Le séminaire a porté sur l'article X et sur des questions de mise en œuvre, sur les activités de renforcement des capacités de l'OIAC ainsi que sur son rôle et ses capacités en termes de fourniture d'aide et de conduite d'enquêtes sur des cas d'utilisation présumée d'armes chimiques.

La douzième Réunion régionale des autorités nationales des États parties d'Europe orientale sera organisée à Zagreb du 14 au 16 mai 2013. La réunion doit permettre des échanges entre les diverses autorités nationales participant à la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de la Convention sur les armes chimiques. Les représentants des autorités nationales des États parties d'Europe orientale pourront passer en revue et examiner les questions liées à l'application concrète de la

Convention. Enfin, du 10 au 28 septembre 2012, l'entreprise croate Petrokemija Kutina a participé, pour la première fois, au Programme des scientifiques associés de l'OIAC. Par cette collaboration, la Croatie voudrait renforcer sa capacité de nouer des liens avec les milieux d'affaires et l'industrie chimique.
